

Technopole agroalimentaire

Stationnement sur rue

## INTERRUPTION DU SERVICE DE TEXTO-DÉNEIGEMENT

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 19 janvier 2022 – En raison de difficultés et de délais excessifs dans l'envoi de textos avec le logiciel de communication de masse de l'entreprise Somum, la Ville de Saint-Hyacinthe n'offrira plus le service du texto-déneigement lors des interdictions de stationnement sur rue, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

D'ailleurs, un message texte informant de l'interruption de service a été envoyé à tous les abonnés aujourd'hui.

Dès maintenant, les citoyens devront donc utiliser l'un des 3 moyens suivants pour vérifier l'état du stationnement, et ce, tous les jours à compter de 17 h :

- 1. <u>Facebook</u>: abonnez-vous à la page, les interdictions y seront publiées.
- 2. <u>Site Internet</u>: consultez l'onglet Info-déneigement tous les jours.
- 3. Téléphone : téléphonez à la ligne Info-déneigement au 450 778.8478.

Rappelons que du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, il est de la responsabilité des citoyens de vérifier l'état du stationnement sur rue. Lors des opérations de déneigement, de déglaçage ou de chargement de la neige, le stationnement sur rue est interdit la nuit, de 1 h à 6 h.

Parfois, le stationnement sur rue est toléré, mais le chargement de la neige se poursuit. Il est donc important de respecter la signalisation temporaire (panneaux orange) en place dans certains secteurs. Cette signalisation peut être installée jusqu'à 18 h.

Les citoyens doivent donc s'assurer qu'il n'y a aucune signalisation interdisant le stationnement à proximité de l'endroit où ils stationnent leur véhicule jusqu'à cette heure.

-30 -

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne

450 778.8300

